

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1055

présenté par
M. Garrigue

ARTICLE 15

À la dernière phrase de l'alinéa 6, après la première occurrence du mot :

« bois »,

insérer les mots :

« et du transport du bois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La question des conditions de transport du bois est un enjeu particulièrement important pour le développement forestier